

# Les chemins de Saint Jean

Bulletin municipal de la commune de Saint Jean d'Hérans



*Hameau de La Jargne (en partie !)*



Bonne fin d'été à tous !

## Sommaire :

- **Le Mot du Maire..... p. 02**
- **Budgets..... p. 03 à 04**
- **Travaux réalisés ..... p. 04 à 07**
- **Actualité du village..... p. 08 à 15**
- **Infos pratiques..... p.16 à 17**
- **La vie des associations... p.18 à 20**
- **Etat civil..... p. 21**

Mairie de Saint Jean d'Hérans - Le Village - 38710 SAINT JEAN D'HERANS

Tél : 04.76.34.98.35/Fax : 04.76.34.90.09 - Courriel : [st-jean-dherans@wanadoo.fr](mailto:st-jean-dherans@wanadoo.fr)

Elaboré par la « Commission Information » de la commune de Saint Jean d'Hérans - IPNS

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

## ***2012 : une année de grands changements !***

Parallèlement aux changements qui ont été opérés au niveau le plus haut de l'Etat, lors des élections présidentielles et législatives de ces derniers mois, notre commune a connu, elle aussi, un changement notoire.

L'application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de l'Isère a abouti à la fusion des trois intercommunalités de Mens, Clelles et Monestier de Clermont. Notre commune fait donc partie intégrante de la C.D.C. du Trièves. La mise en place d'une telle structure n'est pas facile à gérer, tout changement exige un délai, alors laissons travailler les élus. Les délégués qui nous y représentent sont :

- Eric Bernard, vice-président à l'aménagement du territoire et à l'habitat,
- Emmanuelle Sylvestre, déléguée suppléante,
- Geneviève Brachet à la commission environnement (Déchets, Agenda 21, Sentiers) et moi-même à la commission locale d'évaluation et de transfert de charge.

En ce qui concerne les gros travaux d'investissement :

- les travaux de voirie sont terminés. Nous continuons à travailler la sécurité avec l'aide de la Direction Départementale des Territoires. Nos souhaits ne sont pas toujours en harmonie avec les directives du service des routes du Conseil Général qui gère les routes départementales ;
- la station d'épuration et les collecteurs des hameaux de la Jargne, des Rives et de la Loubière seront mis en service dès septembre.

Comme je vous le laissais entendre précédemment, nos partenaires financiers sont en retard quant à l'attribution des subventions, les banquiers « frileux » et notre autofinancement limité, ce qui nous amènent à repousser en 2013 les travaux de Bongarrat et certains réseaux séparatifs sur d'autres hameaux. Le coût de l'assainissement collectif pour l'ensemble de la commune (études de sols, acquisitions de terrains, maîtrise d'œuvre, travaux) atteindra les deux millions d'euros !!!

Bonne lecture des pages qui suivront.

Pour l'heure, je vous souhaite une bonne fin d'été.

Jean-Pierre Viallat,  
Votre Maire.



Les résultats de l'exercice 2011 s'établissent comme suit :

**BUDGET COMMUNAL :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
▪ Recettes	▪ 676 003,98	▪ Recettes	▪ 205 078,80
▪ Dépenses	▪ 704 767,56	▪ Dépenses	▪ 102 412,89
▪ Report 2010	▪ 158 547,77	▪ Report 2010	▪ - 91 966,37
▪ <i>Résultat</i>	▪ <i>129 784,19</i>	▪ <i>Résultat</i>	▪ <i>10 699,54</i>

**BUDGET DE L'EAU :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
▪ Recettes	▪ 213 823,38	▪ Recettes	▪ 196 606,26
▪ Dépenses	▪ 77 757,48	▪ Dépenses	▪ 484 756,63
▪ Report 2010	▪ 13 405,22	▪ Report 2010	▪ - 1 819,92
▪ <i>Résultat</i>	▪ <i>149 471,12</i>	▪ <i>Résultat</i>	▪ <i>- 289 970,29</i>

**BUDGET CCAS :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
▪ Recettes	▪ -	▪ Recettes	▪ -
▪ Dépenses	▪ 4 810,32	▪ Dépenses	▪ -
▪ Report 2010	▪ 6 327,25	▪ Report 2010	▪ -
▪ <i>Résultat</i>	▪ <i>1 516,93</i>	▪ <i>Résultat</i>	▪ -

**Les BUDGETS PRIMITIFS 2012 s'équilibrent ainsi :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Communal	707 579,19 €	707 579,19 €	851 696,19 €	851 696,19 €
Budget de l'Eau	213 097,06 €	213 097,06 €	876 018,18 €	876 018,18 €
Budget CCAS	10 016,83 €	10 016,83 €	-	-

**Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2012 :**

Suite à la fusion des Communautés de Communes de Mens, Clelles et Monestier de Clermont, il a été nécessaire de réajuster les taux de fiscalité sur les ménages. L'objectif étant d'assurer une stricte neutralité fiscale pour les contribuables et les communes, voici les taux retenus pour 2012 :

	Taux 2012
Taxe d'habitation	7,11 %
Taxe foncière (bâti)	11,74 %
Taxe foncière (non bâti)	44,50 %

## Tarification de l'assainissement :

Pour tout logement raccordé aux collecteurs, le prix s'élève à 0,32 €/m<sup>3</sup> auquel s'ajoute la taxe de modernisation obligatoire de l'Agence de l'eau de 0,150 €/m<sup>3</sup>. La redevance forfaitaire est de 30€.

## Tarification de l'eau potable :

● Pour un ménage :  
de 1 m<sup>3</sup> à 149 m<sup>3</sup>..... 0, 60 €  
à partir de 150 m<sup>3</sup>..... 0, 30 €

● Pour un jardin :  
de 1 m<sup>3</sup> à 149 m<sup>3</sup> ..... 0, 60 €  
à partir de 150 m<sup>3</sup>..... 0, 30 €

● Pour une stabulation :  
à partir de 1m<sup>3</sup>.....0, 30 €

● Pour une entreprise :  
à partir de 1 m<sup>3</sup>.....0, 80 €

La redevance forfaitaire est de 40 €. A cela s'ajoute la taxe obligatoire pollution de l'Agence de l'eau de 0,220 €/m<sup>3</sup>.

## Qui est l'Agence de l'Eau ?

L'Agence de l'Eau est un établissement public qui perçoit des redevances pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès de tous les usagers de l'eau, ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...

L'argent ainsi collecté est redistribué aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations...pour financer des actions de préservation des milieux aquatiques : construction de stations d'épuration, protection de captages d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques...

L'Agence met à disposition de tous des informations sur l'état et les usages de l'eau et des milieux aquatiques.

## Tarif de remplacement des compteurs d'eau :

Le tarif pour le remplacement des compteurs d'eau en cas de gel ou tout autre dysfonctionnement a été fixé à 60 euros : ***pensez à protéger vos compteurs en hiver !***

# Travaux réalisés

## ● Travaux de voirie

Les travaux suivants ont été réalisés en 2012 :

- ☞ Des travaux d'enrobés et d'entretien des voiries dans les hameaux de Peysset, Tourres et des Rives ;



## **Travaux de voirie ...suite**

- ☞ Des travaux d'enrobés aux abords de la salle des fêtes ;



- ☞ Emplois partiels (diverses réparations sur les chemins communaux) ;

Montant total de ces travaux : **59 502 € T.T.C** et la commune a bénéficié de subventions de **19 909 €**.

## **Abri à pouzzolane**



Un abri à pouzzolane a été construit, près du garage communal, par Jean-Pierre Meyer.  
Montant des fournitures : **6 219 € T.T.C.**

## **Eglise**

Des travaux de restauration des vitraux de l'église ont été réalisés pour un montant de **2 018 € T.T.C.**

## Sécurité Ecole

Des crayons signalant les deux entrées de l'école ont été installés pour un montant de 1 196 € T.T.C.



## Sécurité Village

☞ Les panneaux en bois des entrées du village ont été changés pour un montant de 2 285 € T.T.C ;

☞ Les marquages au sol pour sécuriser les entrées du village ont été réalisés pour un montant de 3 854 € T.T.C (dont le traçage de parking)  *dans l'attente d'une solution plus satisfaisante pour tous.*



*Pour la sécurité de tous, merci de garer vos véhicules sur les places réservées aux stationnements.*

## **Travaux d'assainissement**

- ☞ Les Stations d'Épuration des hameaux de Tourres et de Touage - Villard Touage ont été mises en service en octobre 2011 - Montant total des travaux : **449 712 € T.T.C.** La commune a bénéficié de subventions d'un montant de **106 221 €** (dont 89006 € versée par l'Agence de l'Eau) et devrait bientôt bénéficier également d'une subvention du Conseil Général d'un montant de **55 080 €**.



- ☞ Les travaux de la STEP des hameaux de la Jargne, des Rives et de la Loubière sont tout juste terminés - Montant total des travaux : **525 354 € T.T.C.** La commune a bénéficié de subventions d'un montant de **122 036 €** (dont 97 038 € versée par l'Agence de l'Eau) et devrait bientôt également bénéficier d'une subvention du Conseil Général d'un montant de **60 615 €**.



- ☞ Les travaux de la STEP de Bongarrat sont prévus en 2013.

## **Tarifs de la salle des fêtes**

Voici les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes qui sont en vigueur depuis le 01/04/2012 :

	<i>Tarifs</i>	<i>Caution</i>
Habitants de la commune et résidents secondaires	100 €	350 €
Associations de la commune (à l'exception du « Sou des écoles de Saint Jean d'Hérans » et de « Ecran Vagabond ») et réunions ou assemblée générale d'organismes de la commune	50 €	350 €
Association « Sou des écoles de Saint Jean d'Hérans » et « Ecran Vagabond »	<i>gratuit</i>	-
Associations extérieures à la commune	300 €	700 €
Réunions ou assemblée générale d'organismes extérieurs à la commune	300 €	700 €
Mariages ou autres manifestations des personnes extérieures à la commune	800 €	700 €
Nettoyage complet	150 €	-

## **Décharge devenue « ISDI Les Fontaines » (Installation de Stockage des Déchets Inertes) depuis l'arrêté du 29 juillet 2009 – *RAPPELS* –**

Voici la liste des déchets admis provenant *uniquement de la commune* :

Chapitre de la liste des déchets	Description	Restrictions
Déchets de construction et de démolition	Bétons	Uniquement déchets de construction et de démolition triés (1)
Déchets de construction et de démolition	Pierres	
Déchets de construction et de démolition	Terres non polluées	A l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe
Déchets de construction et de démolition	Granulats et gravats non pollués	Uniquement déchets de construction et de démolition triés (1)
Déchets de construction et de démolition	Matériaux de terrassement	A l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe
<b>(1) Les déchets de construction et de démolition triés mentionnés dans cette liste et contenant en faible quantité d'autres types de matériaux tels que des métaux, des matières plastiques, du plâtre, des substances organiques, du bois, du caoutchouc, etc..., peuvent également être admis dans l'installation.</b>		

La décharge est ouverte les samedis de 16h à 18h du 15 avril au 15 octobre de chaque année. En dehors de ces horaires, la clé est à récupérer et à ramener au secrétariat de Mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

## **Le compostage, ça marche !**



L'agent communal Murielle BLANCHARD, avec l'aide de Trièves Compostage & Environnement, a réalisé une opération de tamisage et de distribution de compost mûr le jeudi 12 avril à partir de 11h.

Environ 500 l de compost mûr tamisé ont été produit et mis à disposition des habitants du centre-bourg, qui peuvent ainsi récupérer le fruit de leurs efforts de tri des déchets de cuisine et de participation au site.

Le compost tamisé ce 12 avril représente à peu près 2 m<sup>3</sup> de déchets de cuisine déposés dans le bac de remplissage du site (bac central) entre octobre 2010 et l'été 2011. C'est autant de déchets qui ne sont pas allés alourdir les poubelles collectées sur la commune, ni surtout la facture des habitants !

Deux ans et demi après son installation, le site de compostage semi-collectif des Fontaines à Saint Jean d'Hérans fonctionne bien. Les apports au site représentent environ 1 m<sup>3</sup> de déchets de cuisine compostés tous les 6 mois. Les consignes affichées sur les bacs qui rappellent les gestes nécessaires au bon fonctionnement du site sont globalement bien respectées, même si les efforts concernant le tri (surtout celui des papiers de bonbon « STOPTOU » !) et la taille des déchets apportés ne doivent pas se relâcher !

Enfin, toutes les bonnes volontés qui ont envie de participer à ce projet sont les bienvenues !



### **Renseignements auprès de Trièves Compostage & Environnement**

à [trieves-compostage@hotmail.com](mailto:trieves-compostage@hotmail.com)

ou au 04 76 34 74 85

[www.trieves-compostage.com](http://www.trieves-compostage.com)

## **Charte de bon voisinage – Bruit**

Avec l'arrivée des beaux jours, nous vous rappelons quelques règles de bon voisinage issues d'un arrêté préfectoral, qui sont surtout des règles de bon sens pour le respect d'autrui.

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit, quelle qu'en soit la provenance, tels ceux produits par les appareils de diffusion sonore (radio, télévision...), par les machines utilisées ou les travaux effectués.

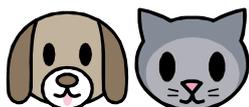
A cet effet, les travaux de bricolage (perceuse, scie, raboteuse etc..), et de jardinage (tondeuse à gazon, tronçonneuse, motoculteur, etc...), ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



*(extraits de l'arrêté préfectoral n° 975126 du 31 juillet 1997)*

## **Fourrière animale**



Un contrat de prestation de services pour la capture, le transport des animaux divagants et la gestion de fourrière animale, *en interventions illimitées*, a été établi entre la commune et S.A. CHENIL SERVICE. Son montant s'élève à 442 euros T.T.C. par an.

*Merci de signaler les animaux divagants à la Mairie.*

## **Désagréments sonores dus par nos amis les bêtes**

Nous vous rappelons l'article 8 de l'arrêté préfectoral n° 975126 du 31/07/1997 qui stipule :

« les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les réclamations sont à adresser à la gendarmerie. »



## **Déclaration annuelle des ruchers**

Depuis 2010, les apiculteurs doivent obligatoirement faire déclaration de leur rucher chaque année, et ce dès la première ruche (formulaire Cerfa n° 13995\*01). La déclaration est à renouveler chaque année, à tout moment entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre, une seule fois par an, même si le cheptel évolue.

En cas de vente de miel, il est obligatoire de détenir un n° Siret, obtenu auprès du centre des formalités des entreprises de la chambre d'agriculture. Pour les activités ne relevant pas d'un n° Siret, il est nécessaire d'obtenir un n° Numagrit, délivré par la direction départementale en charge de l'agriculture ou des services vétérinaires.

## **Commémorations du 11 novembre et du 8 mai**

Comme chaque année, de nombreux habitants de la commune ont assisté à ces commémorations accompagnés par les enfants de l'école et de leur institutrice.



## **Fête des Mères : Une rose pour les Mamans !**

A l'occasion de la fête des Mères (dimanche 3 juin), les Mamans de la commune ont reçu une rose au cours d'un apéritif offert par la commune, à la Maison Pour Tous.



## **Repas de Noël**

Le repas de Noël a, cette année encore, rassemblé plus d'une centaine de personnes le dimanche 11 décembre. Le repas était offert aux personnes âgées de plus de 65 ans. Pour celles et ceux qui n'ont pu se déplacer, un colis leur a été distribué.



Une journée  
conviviale autour  
de nos aînés





**Ecole**

## Rentrée scolaire 2012/2013



A la rentrée de septembre 2012, 16 élèves fréquenteront la classe unique sous la responsabilité de Brigitte Dangleant.

Cantine scolaire : Isabelle Bernard, Adjointe technique, accueillera les enfants de 11h15 à 13h15 pour le repas et le temps de la garderie.

L'EHPAD de Mens, n'ayant pas communiqué son tarif pour l'année 2012/2013, le Conseil Municipal délibérera en septembre sur le coût du repas facturé aux familles. Une information sera faite à ce moment là.

La garderie périscolaire, qui fonctionne de 16h15 à 18h15, est également sous la responsabilité de Isabelle Bernard. Elle est entièrement financée par la commune.

Les élèves bénéficient d'un transport scolaire spécial, financé en partie par le Conseil Général de l'Isère et par les familles suite à la réforme des transports. L'emploi d'accompagnatrice pour les enfants de moins de 5 ans (qui est assuré par Isabelle Bernard le matin et par Murielle Blanchard le soir) est financé par la commune.



### **Des aides sont allouées aux enfants âgés de moins de 18 ans, habitant Saint Jean d'Hérans :**

- **40 € pour les enfants inscrits en classe de maternelle ;**
- **52 € pour les enfants inscrits en classe de primaire spécialisée ;**
- **78 € pour les enfants inscrits dans un établissement du second cycle ;**
- **90 € pour les enfants bénéficiant d'un séjour linguistique organisé par leur établissement de second cycle ;**
- **100 € pour les enfants inscrits à l'école de musique de La Mure ou à**



**l'association « Musique en Obiou »**

***Pour bénéficier de ces aides, apportez un certificat de scolarité ou d'inscription ainsi qu'un RIB à la Mairie.***

## Ecole...suite

# école de Saint-Jean d'Hérans

## Les activités

**L'année s'est déroulée autour du thème du jardin.**

Les enfants ont créé, planté, entretenu un jardin dans l'enceinte de l'école avec l'aide de Margot (association « Les pouces verts ») et de Sisto, ami-voisin-jardinier, qui les conseille. Lors de la vogue de la St Jean, des ateliers et une visite animée par les enfants étaient proposés aux villageois. La récolte s'annonce fructueuse !

**Une initiation à l'anglais** a été organisée par deux parents bénévoles et la maîtresse.

**Lecture :** La bibliothèque a été fréquentée régulièrement par la classe. L'association « Lire et faire Lire » est également intervenue chaque semaine au sein de la classe.

**ADDIVE :** La classe adhère à cette association qui permet aux écoles de recevoir en prêt des oeuvres d'artistes contemporains.



## Les sorties

**Course-ton :** Comme chaque année en octobre, les enfants ont participé à la rencontre inter-écoles à Mens.

**E.M.A.L.A .** Les rencontres entre les quatre classes uniques de Cordéac, Chichilianne, Tréminis et St Jean, ont été reconduites ; elles permettent aux élèves de se retrouver autour d'un projet commun. Cette année, à Tréminis, un « défi-lecture » a permis ainsi de les motiver à la lecture avant de les mettre en compétition; des ateliers scientifiques sur le thème de l'eau suivis d'un spectacle, ont regroupé tous les enfants à St Jean; enfin, une rencontre sportive en athlétisme les a réunis à Chichilianne.



## **Ecole...suite**

**Natation / ski de fond** : Comme les années précédentes, les enfants ont bénéficié de l'activité natation à la piscine de La Mure (10 séances) et d'une sortie à Chichilianne pour redécouvrir le ski de fond.

**Ecole et Cinéma** : Quatre projections ont eu lieu à Mens.

**Environnement** : Sur le thème des Espaces Naturels Sensibles, les enfants se sont rendus aux Gillardes (Obiou) et à Trésanne (Mt Aiguille).

**Musées** : Visite et ateliers au musée du Trièves, au musée de peinture à Grenoble et au musée de l'eau à Pont-en-Royans.

**A Vizille**, début Juin, les classes de l'Isère travaillant sur le projet de l'eau avec le Sénégal, se sont retrouvées dans le parc autour d'ateliers : jeux africains, danses, science (l'eau) et diaporama sur les abeilles. Cette sortie était subventionnée par le Conseil Général et organisée par l'association « Borée ».



## *le mot du Sou des écoles*

**Le sou des écoles de St Jean regroupe onze familles.**

Peu nombreux, les parents essaient néanmoins de faire vivre le Sou afin d'offrir aux enfants le maximum d'ouverture. Notons cette année :

- l'organisation du thé dansant en septembre
- La journée du livre le 3 décembre rassemblant ateliers et commerçants autour du livre, des jeux et l'exposition de la classe
- Le spectacle de Noël à destination des enfants.
- La présence du sou à la vogue (stand tombola et crêpes).

Les bénéfices des différentes actions permettent, entre autres, de financer les sorties à la piscine.



## *le mot de la maîtresse*

Les quinze élèves de notre classe ont vécu une année riche en événements et en projets !

**Merci,**

à tous nos accompagnateurs sans qui les sorties seraient impossibles

aux parents élus et à ceux du Sou des écoles, attentifs pour soutenir nos actions  
aux bénévoles de l'association Lire et Faire Lire pour leurs belles histoires partagées à l'école et l'accueil privilégié au point-lecture de St Jean

à la municipalité et à Monsieur le Maire, aux secrétaires de mairie et au personnel communal, tous impliqués dans la vie de l'école  
enfin, à Isabelle Bernard qui « veille sur nous » et qui prend le relais au restaurant scolaire et à la garderie du soir !

L'effectif de la rentrée sera de seize élèves (un départ en 6<sup>ème</sup>, une arrivée en CP et une nouvelle élève en CM1) puis nous accueillerons une élève de CM2 en janvier 2013.

**Bonnes vacances à tous !**

**Rendez-vous à la rentrée, mardi 4 septembre.**

## Elagage

Depuis la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, l'élagage d'office est désormais possible. En effet, un nouvel article L. 2212 - 2 - 2 du Code général des collectivités territoriales prévoit : « *Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le Maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.* »

## Une plante remarquable de Saint Jean d'Hérans

### *l'Orchis bouc* *Himantoglossum hircinum*



A proximité de la carrière, sur le talus ouest (à droite) de la fin de la descente vers l'entrée de la carrière en venant du local à poubelles, protégée par la haie de thuyas, se trouve une station remarquable : une dizaine de pieds de cette élégante orchidée, dont la caractéristique la plus évidente est son labelle pouvant atteindre 6 cm, unique dans nos contrées. La plus grande de notre talus mesure 60 cm de haut. Elle se confond avec son milieu, et il faut un peu d'attention pour ne pas la manquer ; ensuite on ne voit plus qu'elle ! Son odeur légendaire n'est pas aussi marquée qu'on peut le croire... Elle n'est jamais en grand nombre puisque plus de 80% des observations englobe moins de 10 exemplaires. Et elle fait partie des 8 plantes protégées répertoriées sur la commune.

A Saint Jean d'Hérans, elle fleurit de mi juin à début juillet

Profitons de ces beautés passagères...

## **Horaires d'ouverture du Secrétariat de Mairie :**

- **Lundi et Jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h ;**
- **Mardi et Mercredi de 9h à 11h30 ;**
- **Vendredi de 9h à 11 h.**

***Le Maire reçoit sur rendez-vous.***



## **Horaires d'ouverture de l'Agence Postale (Bureau situé dans les locaux du secrétariat de Mairie) :**

- **Lundi et Jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 15h30 ;**
- **Mardi et Mercredi de 9h à 11h30 ;**
- **Vendredi de 9h à 11h.**

**Les jeunes atteignant l'âge de 16 ans doivent se faire recenser en Mairie au cours du mois précédant leur seizième anniversaire, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille. Cette attestation de recensement est nécessaire pour toute inscription à un examen ou à la conduite accompagnée.**



## ***Horaires d'ouverture de la déchetterie de MENS***



**ETE : du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre**

- MARDI : 15H00 – 19H00
- MERCREDI : 08H00 – 12H00
- VENDREDI : 17H00 – 19H00
- SAMEDI : 10H00 – 12H00 et 15H00 – 16H00

**HIVER : du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril**

- MARDI : 14H00 – 17H30
- MERCREDI : 08H30 – 12H00
- VENDREDI : 14H00 – 17H30
- SAMEDI : 10H00 – 12H00 et 14H00 – 16H30

## **Communauté De Communes du Trièves**

### **Information OM et Déchetteries**

Plusieurs erreurs ou manques d'informations dues à la surcharge de travail du personnel, consécutive à la fusion des communautés de communes, sont constatées sur la facturation de la redevance OM :

- Les cartes d'accès aux déchèteries ne sont pas à retirer en mairie (c'était la procédure de l'ancienne CDC de Monestier de Clermont).
  - o Il n'y a plus de carte d'accès (raison de coût), un justificatif de domicile suffit, en cas de besoin.
- Les horaires d'ouvertures des déchèteries sont celles définies précédemment pour chaque secteur (Clelles, Mens, Monestier de Clermont), et non ceux portés sur la facture, qui sont ceux de Monestier. En cas de changement une nouvelle information sera diffusée.
- Pour respecter la durée légale du travail, la collecte des ordures ménagères sur le canton de Mens se fera sur trois jours, le mardi, mercredi et vendredi.

**Alain Hermil-Boudin**  
**Vice président de la CDCT**  
**Chargé de l'environnement.**

## Le saviez-vous ?

L'AGEDEN (Association pour une gestion durable de l'énergie) - Espace Info-Energie de l'Isère, vous propose des conseils gratuits sur les économies d'énergie renouvelables, au téléphone ou à l'occasion de permanences gratuites assurées par un de ses experts.

Vous avez un projet de construction, de rénovation, ou de changement du système de chauffage ? Les conseillers de l'AGEDEN vous aideront à répondre aux questions suivantes :

« Comment isoler mon logement ? »

« Quel est pour mon projet le meilleur mode de chauffage ? »

« Comment financer mon projet ? »

Service GRATUIT, un expert à votre écoute :

Sans rendez-vous, au téléphone du lundi au vendredi en composant le 04.76.23.53.50 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Vous pouvez consulter la liste de nos permanences décentralisées sur le site internet de l'AGEDEN à l'adresse suivante : [www.ageden.org](http://www.ageden.org)



**Nouveau !!** Depuis le 04 juillet 2012

Stéphanie Di Tommaso assure un service d'**Epicerie ambulante**  
dans votre commune tous les mercredis et jeudis après-midi

Livraison à domicile sur commande : 04.76.34.68.08 - 06.37.52.18.17

[stephanieditommaso@orange.fr](mailto:stephanieditommaso@orange.fr) / N° Siret 752 088 468 00018

### Le mercredi :

13h30-14h15 : St Sébastien (parking en face de la salle des fêtes)

14h30-15h : Masserange

15h15-16h15 : St Jean d'Hérans (bassin)

16h30-17h : la Jargne (arrêt de bus)

17h15-17h45 : Les Rives

18h-18h45 : La Loubière

### Le jeudi :

13h30-14h : Touage

14h15-14h45 : Villard Touage (arrêt de bus)

15h-15h45 : Grand Oriol (bassin)

16h-16h45 : Villard Julien (ancienne école)

17h-17h45 : Villarnet (bassin)

18h-19h : Lavars (église)

## L'association Ecoute Voir fête ses 10 ans cette année !

Après trois années d'une aventure exceptionnelle dans tout le Trièves, au cours de laquelle nous sommes partis à la rencontre des gens, nous nous « posons » à nouveau à Saint Jean d'Hérans, village d'où tout est parti. En effet, de 2003 à 2006, nous avons collecté plus de 2000 photographies ; chacune représentait un regard sur notre village et ses hameaux. L'installation « Un village se dit » en fut le résultat, témoignant de toute la richesse des Hérandous. Au cours de la vogue de la Saint Jean, nous avons proposé une installation expliquant comment on peut « faire un tirage photographique à l'ancienne ». Le petit labo photo de la Maison pour Tous, qui est maintenant opérationnel, est symbolique : il correspond à un lieu, celui d'une écriture possible. Cette écriture « en images » est une revendication, celle de l'identité d'une collectivité. Enfin un évènement exceptionnel marquera l'été 2012 : **la venue d'un pianiste virtuose du 16 au 18 août 2012, Tri Nguyen**. Trois jours de rencontres autour de la présence de cet artiste talentueux seront donc proposés par l'association Ecoute Voir, en partenariat avec l'association « **Un lieu sur Terre** » de Mens. Nous comptons sur la venue de tous les habitants de Saint Jean. Les festivités commenceront par un buffet campagnard cuit au feu de bois ; chacun pourra apporter, comme dans le passé, un plat à cuire.

L'équipe d'Ecoute Voir

Du 16 au 18 août 2012 au Temple de Saint Jean d'Hérans



## TRIEVES GYM VOLONTAIRE SAISON 2012

L'association **TRIEVES GYM VOLONTAIRE** reprend ses cours le 10 septembre à **LA SALLE DES FETES** de **Saint Jean d'Herans** (Attention le lieu change, les cours ne se déroulent plus à la Maison pour Tous):

- le lundi de 13h45 à 14h45 : Gym d'entretien
- le lundi de 15h à 16h : marche active
- **Nouveau** le lundi de 16h à 17h : Gym douce
- Le mercredi de 18h15 à 19h15 : Gym d'entretien
- **Nouveau** le mercredi de 19h30 à 21h : Step-zumba-gym tonique

***Focus sur la GYM DOUCE : particulièrement adaptée aux séniors, aux personnes sédentaires qui souhaitent démarrer ou reprendre une activité physique ou relayer une rééducation médicale, la GYM DOUCE permet :***

- ***L'entretien de la mobilité articulaire et la tonicité musculaire***
- ***La préservation de l'équilibre, de la mémoire et du dynamisme***

Si vous avez envie de pratiquer une activité sportive dans la bonne humeur et animée par une professionnelle (Maryline IVOS) n'hésitez pas à venir participer et à vous renseigner (les 2 premiers cours sont gratuits pour celui ou celle qui veut tester avant de s'inscrire) auprès de :

- Danielle : 04 76 34 94 69
- Martine : 04 76 34 11 68
- Fabienne : 04 76 34 87 28

Ou envoyez-nous un mail à [trieves.gym@free.fr](mailto:trieves.gym@free.fr)

**Ecran Vagabond du Trièves**  
**Ecran Vagabond du Trièves 38930 Clelles**



## Un été de cinéma à St-Jean d'Hérans !

**Cet été encore, les films en juillet et août seront projetés en plein air à la tombée de la nuit, dans la cour de l'école, avec un tout nouvel écran, encore plus grand !**

**En cas de mauvais temps, repli dans la Maison pour tous, à la même heure.**

- lundi 25 juin à 18 h 00 « Sur la piste du Marsupilami »
- dimanche 15 juillet à 21 h 30: « Miss Bala » film mexicain, 1 h 53
- samedi 21 juillet à 21 h 30 « Benda Bilili ! » film documentaire musical franco congolais, 1 h 25
- lundi 23 juillet à 21 h 30 « Le prénom » avec Patrick Bruel et Charles Berling, 1 h 49
- dimanche 11 août : à 21 h 00 « Les vieux chats » film chilien, 1 h 29
- lundi 20 août : à 21 h 00 « De rouille et d'os » de Jacques Audiard, avec Marion Cotillard et Mathias Schoenaerts, 1 h 55
- samedi 7 septembre à 20 h 30 « Adieu Berthe » de et avec Denis Podalydes, Valérie Lemerrier, 1 h 40
- lundi 17 septembre : à 18 h 00 « L'âge de glace 4 » film d'animation, 1 h 34

**L'EVT vous souhaite un bon été de cinéma ! Plein tarif : 3,50 €, tarif réduit : 2,50 €**

renseignements : [www.evt.c.la](http://www.evt.c.la) ou par téléphone : **04 76 34 92 60**



**Culture et Détente Saint-Jean d'Hérans**



Retenez bien cette date : Samedi 16 mars, à 20 h 30 : Spectacle théâtral

## **Pourvu qu'il nous arrive quelque chose !**

Que fait un comédien avant la représentation ? Comment est-il possible de retenir autant de texte ? Dans son "petit lexique amoureux du théâtre"(2009), Philippe Torreton manie le verbe avec précision et humour, dépeignant une réalité masquée. Le metteur en scène grenoblois Gregory Faive s'empare de ce matériau riche pour le porter sur scène, entrecoupé de courts extraits d'autres textes qu'il affectionne tout particulièrement : du Lagarce, du Shakespeare ou encore du ... Muriel Robin !  
Le spectacle embarque initié comme néophyte dans le monde très codifié du théâtre. La succession de tableaux rythme l'ensemble, qui oscille perpétuellement entre mise en abîme et second degré : le passage sur l'émission est ainsi on ne peut plus drôle, quand celui sur l'égo des comédiens se fait plus violent, notamment grâce à l'utilisation judicieuse d'un sketch de Muriel Robin sur la solitude.

*Un spectacle sans prétention qui fait mouche, porté par un comédien sincère : c'est ça, aussi, le théâtre. (Le petit bulletin )*



Par la compagnie grenobloise " Le chat du désert ".

**Proposé par Culture et Détente et la MC2**

**A la Salle des Fêtes de Saint-Jean d'Hérans**

Le POINT LECTURE de St Jean d'Hérans est ouvert  
le mercredi et samedi de 17h à 19h  
à la Maison pour Tous

Adhésion : 15 euros par famille  
10 euros pour une personne seule

Grand choix de BD, documentaires et romans pour adulte et enfant

Communauté De Communes du Trièves



*L'ACCA a fait sonner du Cor !*

Lors des nombreuses animations tenues pour la Saint Jean, les sociétaires de l'ACCA ont concocté un repas champêtre qui a ravi le palais de nombreux Hérandous et Trièvois.

Les chasseurs ont toujours le souci de se faire mieux connaître. Le saviez-vous ? Hors des festivités, ils se réunissent aussi pour assurer la protection des cultures, l'entretien des pistes et sentiers pour rendre libre circulation à tous les usagers de la nature.

Pour clore ce petit mot, nous voudrions remercier tous les convives que nous espérons avoir satisfaits ainsi que tous les sociétaires qui ont sérieusement mis la main à la pâte pour la réussite de cette soirée. La cerise sur le gâteau fut l'apéritif sonné par les cors de chasse « *Les échos du Trièves* » que nous remercions.

*S'ils ont fait vibrer nos corps, pourquoi pas nos cœurs ?*

*Vive la Saint Jean sans oublier Saint Hubert !!*

*Merci à tous*

*Le Bureau de l'ACCA de Saint Jean d'Hérans*



## Naissances

*Antoine GODEFROY - - DELAUP le 27 octobre 2011 à La Tronche*  
*Nans BACHELARD le 09 janvier 2012 à Piégros - La Clastre*



## Mariages

*Joëlle Dalle-Mulle et Guy Bruschetta le 12 mai 2012*  
*Joanna Maillefert et Charles Pasiez le 28 juillet 2012*

## Décès



**Monsieur Cassagne René le 16 août 2011 à Corps**  
**Monsieur Dall'Agnol François le 01 octobre 2011 à La Tronche**  
**Monsieur Arnaud Michel le 23 janvier 2012 à La Mure**  
**Monsieur Reynier André le 04 mars 2012 à Champ sur Drac**  
**Monsieur Freychet Marcel le 25 juillet 2012 à La Mure**

*Photo insolite!*

*Mariage d'un tracteur et d'une limousine....*





*Merci à Jean-Pierre Dordain pour cette magnifique photo.*